



République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 09 février 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 31/01/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE*

Présents : 7

**Présents :** Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

Votants: 8

Pour: 8

**Représentés:** Ferdinand HUGEL par Aurore HUGEL

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Vera BLAGÉVA

**Secrétaire de séance:** Christophe SALVAT

### **Objet: Renouvellement de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2024 - DE\_2024\_01**

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la demande du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, le Conseil Municipal doit donner son avis sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire de l'école communale d'Antugnac pour la rentrée 2024.

En accord avec le Directeur du RPI, qui souhaite conserver une semaine de 4 jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec une matinée de cours de 8 h 30 à 12 h et une après-midi de 13 h 30 à 16 h, M. le Maire propose au Conseil Municipal de conserver la même organisation. Le Directeur du RPI précise que cette organisation permet d'avoir plus de temps le matin pour les apprentissages nécessitant plus de concentration. Cette organisation donne satisfaction aux parents d'élèves.

Le Conseil Municipal,  
Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au maintien de la semaine à 4 jours de classe, comme décrit ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents,  
signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_